

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D ADMINISTRATION **- SEANCE DU 25 FEVRIER 2010 -**

Etaient présents ou représentés au titre des différents collèges : M. BEYLOT, M. BRUN, M. FRANCE, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, MME RIGAL-CELLARD, MME BOULERIE, MME DESCHARDS, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, MME SANGUIRGO, M. GIRON, MLE VAILLANT, M. GUETTE, M. HARTE, MME LE GARS, M. MARSAT, M. ORGOGOZO, M. BENOIT, M. REIFFERS.

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 H 10.

Il précise que le prochain Conseil d'Administration aura un ordre du jour financier et comptable. Il rappelle les impératifs de quorum liés à ce type de délibérations.

Monsieur le Président annonce qu'il sera prochainement organisé un vote des enseignants relatif aux masters d'enseignement. Cette question relève réglementairement du Conseil d'Administration mais l'importance de l'enjeu pour notre université nécessite le débat le plus large possible. Un référendum sera organisé le lundi 29 mars sur cette question, dans des termes définis par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

Monsieur le Président fait connaître le souhait du Professeur SINGARAVÉLOU de se voir accorder par le Conseil d'Administration le titre de Président honoraire. Le vote du Conseil d'Administration doit intervenir dans l'année suivant la fin de son mandat, soit avant le 1er avril 2010.

Madame BOULERIE demande si les autres anciens Présidents ont bénéficié de ce titre.

Monsieur le Président indique que le Président DUTHEIL n'en a jamais exprimé la demande mais Madame COCULA et Monsieur RITZ ont obtenu l'usage de ce titre.

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil de son intention de voter en faveur de la demande du Professeur SINGARAVÉLOU. Comme il en a été pris l'habitude au sein du Conseil d'Administration pour les votes nominatifs, il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret.

➤ Le résultat du dépouillement accorde le titre de Président honoraire au Professeur SINGARAVÉLOU avec 10 voix favorables, 7 suffrages blancs et 9 votes contre.

Madame BOULERIE comme Monsieur JOLY revient sur la question de la transmission par mail des documents préparatoires au Conseil d'Administration.

Monsieur BEYLOT estime également que les conseillers doivent disposer d'éditions papier pour préparer l'instance. Or, les équipements de l'université permettraient de réaliser les impressions aux meilleures conditions possibles.

Le Secrétaire Général rappelle qu'il a envisagé de laisser à disposition des conseillers un certain nombre de tirages mais cette pratique reste à encadrer et à organiser.

Monsieur BEYLOT exprime de nouveau que les conseillers, sauf extrême urgence, souhaitent disposer d'un envoi global des documents au minimum une semaine avant l'instance.

Monsieur le Président accorde l'envoi par courrier postal de l'ensemble des documents préparatoires au Conseil d'Administration imprimés, dans les meilleurs délais possibles, tout en reconnaissant, avec le Secrétaire Général, qu'il intervient régulièrement des éléments d'information tardifs.

I - APPROBATION DU PV DU 12 FEVRIER 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II - LES AUDITS RELATIFS AUX RESPONSABILITES ET COMPETENCES ELARGIES

Le Président remet aux conseillers d'une part le rapport intégral de l'audit IGAENR de 2008 et d'autre part un tableau synthétique présentant le plan d'action des services de l'université tel qu'exposé le 18 février 2010 à la délégation de la DGESIP du Ministère. Cette visite donnera lieu seulement à une note interne au ministère et non pas à la remise d'un rapport d'éléments d'observations à l'attention de l'établissement.

III - LA REFORME INTERNE DE L'UNIVERSITE

A - LES STATUTS DES UFR

Monsieur le Président présente le projet de statuts des UFR intégrant l'ensemble des modifications proposées par la conférence des directeurs d'UFR, le comité de pilotage de la réforme interne, le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire puis le Conseil Scientifique.

Deux problèmes subsistent et en premier lieu le titre de l'UFR Langues et Civilisations, que certains souhaiteraient voir modifier en UFR Langues et Cultures. Cependant, compte tenu de l'adoption des statuts de l'université lors de la séance du 12 février 2010 et notamment de son article 3-1, la procédure à suivre pour la révision de la désignation des 3 UFR exige réunion de la commission des statuts et un nouveau vote sur les statuts de l'université.

Le Vice-président du Conseil d'Administration informe les membres du Conseil de la consultation en cours cette quinzaine auprès des enseignants de l'UFR Langues et Civilisations, mais aussi de l'apparition d'une troisième proposition « Langues, Civilisations et Cultures ».

Monsieur RICHARD indique que le débat est ancien et que la question de l'intitulé n'est pas neutre. La notion de civilisation, particulièrement, est fortement problématisée. Il regrette néanmoins que les collègues membres du groupe de travail UFR Langues n'aient pas jugé bon d'ouvrir ce débat dans les temps.

La seconde proposition de modification transmise par l'UFR Arts consiste à demander la création non pas d'un seul mais de deux départements d'arts dans la future UFR Humanités.

Madame BOULERIE confirme qu'elle a entendu évoquer la scission Arts plastiques-Design / Arts du vivant, pour des raisons structurelles.

Monsieur BEYLOT rappelle qu'a eu lieu le 28 septembre un vote du conseil d'UFR à l'unanimité pour créer un pôle Arts du spectacle autour du cinéma, de la musique et de la danse. Il existe une réelle volonté de travailler ensemble et un intérêt accru de le faire, du fait de partenariats importants.

Monsieur BEYLOT estime en outre qu'il y a nécessité de responsabiliser deux personnes différentes pour s'investir dans chacun de ces deux domaines spécifiques.

Le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, s'il reconnaît que le vote du conseil d'UFR est explicite, exprime son incompréhension devant le fait que les conclusions du groupe UFR ne fassent pas apparaître cette proposition. Ce schéma impliquerait en outre des modifications en cascade, notamment dans les modalités de fonctionnement établies dans les statuts.

Le Vice-président du Conseil d'Administration estime que la question a été ouverte et débattue à plusieurs reprises et chaque fois refermée dans le groupe de réflexions de l'UFR Humanités. Le même type de demande est en outre apparu parallèlement dans l'UFR d'Histoire de l'Art où il a été souhaité, un moment, la création d'un grand département d'Histoire et d'Histoire de l'Art et Archéologie. Le morcellement des structures a finalement été exclu d'un commun accord. Il signale qu'il n'est d'ailleurs pas évident que le département soit structurant dans le cadre des équipes de formation.

Monsieur PEBARTHE affirme qu'il fait le terrible constat de voir assimiler la question importante et argumentée de l'UFR des Arts, à d'autres propositions, beaucoup moins crédibles. Seul l'intérêt général doit l'emporter dans la réflexion et le Conseil d'Administration doit donc pouvoir retenir sur ce seul critère des spécificités pour tel domaine mais refuser des velléités peu défendables dans d'autres cas. La discipline reste dans tous les cas un critère central, qui renvoie à l'identité même de l'enseignant.

Monsieur le Président rappelle que la réforme interne s'est attachée à donner au département une définition et une véritable vie. Il reconnaît que la demande concernant les Arts n'est pas infondée.

Le Vice-président du Conseil d'Administration souhaite que l'on se remémore les méthodes de travail: la question des départements a été débattue de façon intense depuis 2009. Si l'on accepte la recevabilité de ce type de proposition, il faut interroger, au-delà, tous les groupes UFR, qui ont été conduits à faire des choix difficiles. Il rappelle notamment la question des littéraires (Littérature comparée) et des historiens (Archéologues).

Du point de vue du Vice-président du Conseil d'Administration, soit on retient les conclusions des groupes, soit on ajourne tout le montage issu de leurs conclusions.

Monsieur GOZE rejoint le point de vue de Monsieur PEBARTHE. Et au-delà, il s'interroge : la réforme est-elle pertinente par rapport à ce que sera demain l'université de Bordeaux ?

Madame DESCHARD indique que les Sciences du langage ont bel et bien voulu quitter les Humanités à l'issue d'une réflexion longue et des débats houleux autour de la question des départements.

Monsieur PEBARTHE pense que l'on a refusé d'écouter certaines demandes, qui n'ont donc jamais été discutées, au nom du danger de l'éparpillement des structures. Or les demandes des conseils d'UFR ne sont pas anodines. Il insiste donc pour examiner la demande formelle de l'UFR des Arts.

Monsieur RICHARD exprime son accord sur le fond et il ajoute qu'à travers les groupes UFR, les collègues ont pu reconnaître la règle de la représentativité, mais sans en être totalement satisfait. Il se sent mal à l'aise de trancher dans ces conditions entre deux départements d'Arts, d'autant que d'autres disciplines pourraient regretter de ne pas avoir exprimé leur souhait d'identification en Conseil d'UFR.

Le chargé de mission réforme interne estime que le lien peut subsister entre les structures à travers les équipes de formation.

Le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire insiste sur le caractère tout à fait recevable de la requête des Arts, qui est directement en rapport avec les mentions des futures formations. Il rappelle cependant qu'une définition plus fédératrice des départements a été mise en avant. S'il appartient bien au Conseil d'Administration de se prononcer aujourd'hui, le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire indique que cette décision remettra en question le périmètre du département.

Monsieur BEYLOT n'adhère pas à une vision du département – filière de formation. Pour lui, le département est devenu aussi une interface avec l'extérieur, au travers de conventionnements qui prennent de plus en plus de place. Le CEFEDM ou d'autres projets nouveaux donnent un bien fondé supplémentaire à la demande de deux départements distincts en Arts. Monsieur BEYLOT affirme que l'on ne peut donc pas se satisfaire du consensus apparent issu des statuts sur ce point.

Monsieur le Président procède à un vote indicatif sur le dédoublement de la structure des Arts, qui recueille :

➡ 11 voix pour, 12 voix contre et 1 abstention.

Compte-tenu de ce résultat, Monsieur le Président propose d'élargir la consultation sur ce point.

Monsieur PORTINE note que la discussion a souffert d'une accusation de type sécessionniste quand les collègues défendaient leurs spécificités. Or il faut y voir la défense d'une logique interne de fonctionnement.

Monsieur le Président poursuit la présentation des statuts, en soulignant que l'usage des appellations des instituts au sein des départements de l'UFR Sciences des Territoires et communication subsiste.

Monsieur le Président développe les modifications apportées à l'article 7 sur le directeur délégué.

Monsieur LOQUAY explique les raisons de la précision du profil des missions du directeur délégué dans l'UFR sciences des territoires et de la communication.

Monsieur le Président développe les modifications apportées à l'article 9 concernant le bureau.

Le Conseil d'Administration précise que le conseil d'UFR (article 12) comprend également les directeurs des équipes de recherche « associées aux formations ».

Monsieur le Président détaille l'article 11 sur les modalités des élections aux conseils d'UFR.

Pour M. BEYLOT, le projet soumis au Conseil d'Administration crée des contraintes qui ne sont pas obligatoires et peuvent entraver la vie démocratique en compliquant l'élaboration des listes.

Monsieur le Président renvoie à la possibilité de listes incomplètes.

L'effet pervers des mesures prévues par les statuts est dénoncé par Monsieur PEBARTHE. Il souligne que la voix des départements sera, quoi qu'il en soit, portée par les directeurs de département, membres de droit, avec voix consultative, du Conseil d'UFR. Dans toutes les assemblées, le risque est présent que les élus se comportent comme les représentants de leur propre département. Le conseil d'UFR pourra également devenir la caisse de résonance des départements plutôt que le lieu d'expression de l'intérêt général des nouvelles UFR. Il suggère plutôt d'élargir la Conférence des directeurs d'UFR aux directeurs de département pour leur donner un lieu de parole reconnu.

Le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire développe l'idée que l'esprit des rédacteurs des statuts a été exactement l'inverse, c'est-à-dire d'éviter la constitution de listes corporatistes, qui est l'autre effet pernicieux. Il relève que quelles que soient les règles posées, c'est la culture d'établissement qu'il faut faire évoluer.

Le Vice-président du Conseil d'Administration rappelle qu'un accord a minima s'était réalisé sur ce dispositif de représentativité des listes.

Madame BOULERIE rejoint le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire sur la difficulté de détenir un mandat représentatif. Aucun système ne garantit l'investissement dans les nouveaux enjeux des UFR. Mais elle préconise que les contraintes s'appliquent de la même façon entre les trois UFR et peut-être avec plus de souplesse. En effet, il peut y avoir des difficultés pour constituer des listes complètes, notamment pour les professeurs.

Monsieur. PEBARTHE n'est pas opposé à toute restriction, mais il souhaite également une plus grande souplesse.

Monsieur RICHARD évoque la nécessité d'un cadre général.

Monsieur GOZE indique que le fait de devoir négocier les listes selon des modalités précises permet aussi de s'entendre, de moduler les positions.

Monsieur GIRON se rallie à l'exigence de souplesse. Il exprime également son souci de voir des représentants étudiants qui s'expriment au nom de tous. Il serait plus intéressant, à son avis, de travailler à un statut de l'élu. L'obligation de représentativité doit se concevoir au niveau de la liste mais pas dans les 3, 4 ou 5 premiers noms inscrits.

Monsieur PEBARTHE préconise de se prononcer sur le retrait de toute restriction à la constitution de listes. Il dénonce la vision méfiante des intentions des collègues potentiellement candidats.

Monsieur BEYLOT est également préoccupé par la nécessité de ne pas poser les élus comme les représentants de leurs départements. Il lui semblerait raisonnable d'abaisser le seuil de représentativité à 3 ou 4 départements.

Le Vice-président du Conseil d'Administration souligne qu'il a animé depuis un an les groupes pour arriver à ces équilibres. Cette remise en question balaierait un système construit collectivement, longuement et patiemment en commun.

Monsieur JOLY s'étonne également que l'on remette en cause si profondément les propositions des groupes de travail.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur leurs propositions, ce qui ouvre un droit à discussion et modification.

Monsieur BEYLOT souligne que les conseillers semblent souhaiter une proposition intermédiaire.

Le Vice-président du Conseil d'Administration demande un vote à partir de la proposition initiale, ce qui est en outre respectueux du travail préalable. S'il y a rejet, l'instance sera alors habilitée à faire d'autres propositions.

Monsieur le Président propose un premier vote sur la proposition initiale de l'article 11 relatif aux modalités de constitution des listes enseignantes qui recueille :

➔ 6 abstentions, 7 voix contre et 12 voix pour. La formulation initiale est donc maintenue.

Monsieur le Président propose un second vote sur les modalités de constitution des listes étudiantes qui recueille :

➔ 3 abstentions, 11 voix contre et 10 voix pour. La formulation initiale est donc rejetée.

Monsieur le Président propose alors au vote du Conseil une nouvelle formulation de cette disposition consistant à supprimer la précision « parmi les trois premiers noms inscrits » qui recueille :

➤ 12 voix pour, contre 0, un conseiller ne prenant pas part au vote. Cette nouvelle formulation est adoptée.

Monsieur le Président présente l'article 14 sur les commissions.

Monsieur BEYLOT sollicite qu'une commission de la recherche intègre les UFR.

Monsieur le Président rappelle qu'en février 2008, lors de la première restitution des groupes de travail - interne de l'université, la question de la recherche avait été tranchée dans le sens d'un maintien d'un service central de la recherche. Il précise que la possibilité de mettre en place des commissions ad hoc permet de leur donner une telle nature si l'UFR le souhaite.

Le Vice-président du Conseil d'Administration précise que la commission de la documentation est quant à elle régie strictement par des textes de 1985 concernant la mise en place du Service Commun de la Documentation.

➤ L'article 14 relatif aux commissions est adopté avec 19 voix pour, 0 contre, 6 abstentions et 1 non-participation au vote.

Monsieur le Président, sur l'article 16 et la durée du mandat précise que, contrairement à certaines durées de mandats fixés par la réglementation comme le directeur d'UFR ou les membres des conseils d'UFR, il appartient aux statuts de fixer la durée du mandat du directeur de département. Par souci d'accentuer la cohérence de fonctionnement, il est proposé de le fixer à 4 ans. Monsieur le Président ajoute en outre que le directeur de l'UFR n'est pas tenu d'exercer son mandat réglementaire de 5 ans jusqu'au bout.

Le Vice-président du Conseil d'Administration note qu'il faut préciser que le mandat peut être renouvelé une fois.

Madame BOULERIE comme Madame DESCHARD remet en cause la modification demandée le matin même sur la durée du mandat du directeur de département qui voudrait que celui-ci prenne fin à l'occasion du renouvellement des membres du Conseil. Elle déclare ne pas comprendre la logique visant à associer les mandats des membres du conseil d'UFR et des directeurs de départements.

Monsieur PEBARTHE estime également que la logique de tout adosser au renouvellement des conseils ne s'impose pas.

➤ Le texte initial de l'article 16 recueille deux abstentions, 11 voix pour, et 13 contre. Il est rejeté.

➤ Sur la proposition d'un mandat de 4 ans, renouvelable une fois, découplé du mandat des membres du conseil d'UFR, 4 conseillers ne prennent pas part au vote, 7 votent contre et 16 votent pour.

Monsieur GIRON se félicite qu'en Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire la possibilité pour les étudiants de s'exprimer au niveau des départements à travers les équipes de formation ait été validée.

Madame BOULERIE demande des précisions sur l'article 18, dans la mesure où l'équipe de formation n'est pas une instance élue.

Le Vice-président du Conseil d'Administration indique que l'équipe de formation n'est pas élue mais comprend des étudiants élus.

Le Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire indique qu'il n'y a pas de texte réglementaire, plusieurs modalités de désignation sont possibles.

Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire a proposé de laisser aux conseils des UFR le soin de décider des modes de désignation des représentants étudiants.

Monsieur GOZE rappelle l'objectif : il s'agit d'assurer la représentation d'étudiants de différents types de formation.

Monsieur le Président souligne que le mode de répartition envisagé accentue le nombre de leurs représentants.

⇒ La disposition est adoptée malgré 3 abstentions et 2 votes contre.

Monsieur GOZE défend le terme de « proposition » contre la formulation « concertation » dans l'article 19. Il s'agit en effet de pédagogie: il n'y a pas lieu de se concerter en fonction des contraintes de la gestion administrative. Il fait ressortir que le terme de proposition évoque la notion de projet.

Monsieur RICHARD estime les deux termes ouverts, mais le terme de proposition est préférable.

Monsieur LOQUAY suggère l'expression « en accord avec ».

⇒ La proposition d'une formulation commune aux trois UFR est admise.

Monsieur ORGOGOZO fait valoir que le Directeur de l'UFR ayant une responsabilité fonctionnelle, il assume la responsabilité des décisions.

La formulation « sur proposition » est adoptée aux statuts des trois UFR, malgré un vote contre.

⇒ Le projet de statuts des UFR dans son ensemble est adopté avec 23 voix pour et 3 voix contre.

B - LA CARTOGRAPHIE DES EMPLOIS ADMINISTRATIFS DANS LES UFR

Monsieur le Président présente les outils de GRH proposés sur le site, concernant la réforme interne. Les principaux organigrammes des services sont construits, la plupart des fiches fonctions sont attachées aux différents niveaux de structures.

Les créations d'emplois dans les UFR sont présentées dans leur progressivité, liées aux évolutions des missions des UFR.

Monsieur JOLY tient à faire part des délais très brefs de formation des BIATOS pour s'adapter aux éventuels nouveaux emplois pour lesquels ils postuleront.

Monsieur le Président souligne l'ampleur de l'accompagnement mis en place. En outre, il ne s'agit pas pour les collègues de changer de métier mais d'évoluer dans leurs compétences.

Le calendrier précis des étapes de mise en place de la réforme interne est rappelé.

Le chargé de mission réforme interne indique l'existence d'un onglet ciblé « Pilotage » dans l'ENTP qui regroupe tous les documents et les informations importantes concernant directement les personnels.

Monsieur le Président déclare qu'il est conscient de n'être pas parvenu à un consensus, d'ailleurs impossible, mais la transparence a été absolue sur le contenu des discussions et des questionnements liés à la réforme interne.

IV - LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE

Il s'agit en premier lieu de faire un état des lieux à partir de fiches « bâtimentaires » (France-Domaine) et de résultat de diagnostics (sécurité, accessibilité, ascenseurs, bilan thermique). Ces éléments devront permettre la présentation d'un schéma quinquennal. Le schéma directeur devra établir les priorités de travaux et investissement, que l'on peut déjà pressentir, pour Bordeaux 3, en termes de mise en sécurité.

Un document de présentation devra être présenté en Conseil d'Administration avant le 30 juin 2010.

A l'issue du vote du Conseil d'Administration, France-Domaines retournera le SPSI avec ses remarques.

Monsieur GOZE rappelle que, lorsque l'on envisage des travaux dans l'établissement, il faut absolument penser à installer nos collègues dans des conditions respectables. Il fait en l'occurrence référence aux conditions de travail des agents du service du personnel.

Le Secrétaire Général expose trois solutions actuellement à l'étude pour réinstaller ce service, dans le cadre des projections du programmiste.

Monsieur le Président ajoute les projets immobiliers du SPSI sont également à envisager en fonction des aménagements prévus dans le cadre de l'opération Campus, tout en sachant qu'ils se poursuivront jusqu'en 2016.

Le Vice-président du Conseil d'Administration annonce la fin des travaux du bâtiment J pour la mi-mars 2010. Les opérations se seront élevées à 1 800 000 euros. Le bâtiment I coûtera aux alentours du double. Les questions de gestion financière de ces opérations lourdes ne peuvent donc pas être ignorées, elles entrent en ligne de compte pour examiner avec vigilance la pratique des reports budgétaires afin de dégager des marges de manœuvre.

V - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE BORDEAUX 3 A DIFFERENTS CONSEILS

Monsieur RICHARD, qui se porte candidat en séance, est désigné représentant enseignant de Bordeaux 3 au Conseil du SIUMPS à l'unanimité. Le représentant étudiant sera désigné à l'issue des élections des étudiants aux conseils centraux prévues du 16 au 18 mars prochain.

Pour les représentants à la fondation partenariale INNOVASOL, une liste a été proposée suite à plusieurs rencontres, conformément aux statuts adoptés par le Conseil d'Administration qui fixaient à 17 le nombre de représentants de Bordeaux 3. Elle comporte une majorité de personnels enseignants. Cette liste comprend Mesdames et Messieurs P. BAUDRY, R. CHAPOULIE, Y.C. GRANDJEAT, S. GOUVIER, S. LENOIR, P. LOQUAY (ISIC), M. GOZE, A. ESCADAFAL (aménagement), F. HOFFMANN, V. ANDRE (Géographie), L. RAÏD (Philo), S. BONNEFILLE (anglais), J.P. ENGELIBERT (Littérature), J.M. MALEZIEUX et A. CEREPI (EGID). De la même manière, les deux étudiants à désigner seront proposés après le prochain renouvellement.

➔ ***Cette liste est adoptée par un vote unanime.***

Monsieur le Président lève la séance à 18 H 15.

Le Président

Patrice BRUN